



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 068 spécial publié le 29 mai 2017

Sommaire affiché du 29 mai 2017 au 28 juillet 2017

SOMMAIRE

DDFIP

- Arrêté n°2017-DDFIP-n°037 portant désignation des agents habilités à représenter la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, devant les juridictions de l'expro devant juridictions de l'expropriation

DDT

- Arrêté n°2017/DDT/SIDCE/REG-002 portant sur la définition des réseaux routiers « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département de l'Essonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

Arrêté n° 2017 – DDFIP - 037

Portant désignation des agents habilités à représenter la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, devant les juridictions de l'expropriation

La directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques,

- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;
- Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;
- Vu** la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Essonne ;

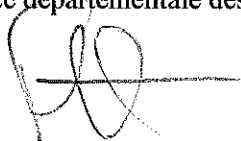
Arrête :

Art. 1^{er}. – Les agents mentionnés ci-dessous sont désignés comme suppléants de la directrice départementale des finances publiques de l'Essonne, administrateur général des finances publiques, dans les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation, sous réserve que l'agent désigné n'ait pas donné l'avis d'estimation préalable aux offres d'indemnité, pour le compte de l'autorité expropriante.

Agent habilité	Grade
Mme Lydie BOIRON	Inspectrice Principal des Finances Publiques
Mme Marie-Anne DEFAIX	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques
M. Jean Sébastien BAGUER	Inspecteur des Finances Publiques
Mme Martine NGUYEN	Inspectrice des Finances Publiques
M. Philippe ROUSSOS	Inspecteur des Finances Publiques
M. François SABLONIERE	Inspecteur des Finances Publiques
Mme Elisabeth SPONTON	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Lysiane CONDO	Inspectrice des Finances Publiques
Mme Viviane GOURBAT	Inspectrice des Finances Publiques

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Fait à Evry, le
La Directrice départementale des Finances Publiques



Françoise NÖITON
Administrateur Général des Finances Publiques



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**Direction départementale
des territoires
de Seine-et-Marne**

**Service de l'ingénierie
durable, de la construction et
de l'énergie**

Arrêté n° 2017/DDT/SIDCE/REG-002

Portant sur la définition des réseaux routiers « 120 tonnes, « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département de l'Essonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,
Chevalier des Palmes Académiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route, notamment les articles L.110-3, R433-1 à R433-6, R433-8 à R433-16;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

VU le décret n°2009-615 du 3 juin 2009 (modifié) fixant la liste des routes à grande circulation et son annexe ;

VU le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-MCP-062 en date du 8 juin 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Yves SCHENFEIGEL, administrateur civil hors classe, directeur départemental des territoires de Seine et Marne

VU le décret n°2017-16 du 6 janvier 2017 relatif à la circulation des transports exceptionnels ;

VU l'arrêté du 28 avril 2012 modifiant l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;

VU l'arrêté du 24 juin 2014 relatif à diverses dispositions à titre expérimental pour les transports exceptionnels ;

VU la note d'information ministérielle du 22 juillet 2016 relative à la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des dossiers de transports exceptionnels ;

VU les avis émis par l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires lors du Comité de pilotage régional Transports Exceptionnels qui s'est tenu à la DRIEA le 16 février 2017 ;

VU les avis techniques émis le 12 mai 2017 concernant le réseau des routes départementales par le service technique du Conseil départemental de L'Essonne; VU l'avis en date du 24 avril 2017 complété le 9 mai 2017 de la DIRIF-AGER SUD auprès de la Direction Départementale du Territoire de Seine-et-Marne ;

VU l'avis en date du 2 mars 2017 de Monsieur le Directeur de COFIROUTE auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

VU l'avis en date du 2 mars 2017 d'EAU DE PARIS auprès de la Direction Départementale du Territoire de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir, pour les convois exceptionnels, des réseaux routiers « types » en Essonne afin de simplifier la procédure d'instruction des demandes d'autorisation de transports

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires de l'Essonne,

ARRÊTE :

Article 1 : Définition du réseau « 120 tonnes »

Dans le cadre de la simplification des procédures de transports exceptionnels, le réseau routier « 120 tonnes » du département de l'Essonne est constitué des voies listées en annexe 5 et reportées sur la carte en annexe 1.

Article 2 : Définition du réseau « 94 tonnes »

Dans le cadre de la simplification des procédures de transports exceptionnels, le réseau routier « 94 tonnes » du département de l'Essonne est constitué des voies listées en annexe 4 et reportées sur la carte en annexe 1.

Article 3 : Définition du réseau « 72 tonnes »

Dans le cadre de la simplification des procédures de transports exceptionnels, le réseau routier « 72 tonnes » du département de l'Essonne est constitué des voies listées en annexe 3 et reportées sur la carte en annexe 1.

Article 4 : Caractéristiques maximales des véhicules autorisés

Ces réseaux sont accessibles aux convois exceptionnels circulant sous couvert d'une autorisation préfectorale dite « autorisation individuelle » relative à tout ou partie du réseau routier « 120 tonnes », « 94 tonnes » ou « 72 tonnes ».

Les convois autorisés à circuler sur ces réseaux doivent respecter les conditions générales suivantes :

- le poids total en charge ne doit pas excéder 120 T pour le réseau « 120 tonnes » ;
- le poids total en charge ne doit pas excéder 94 T pour le réseau « 94 tonnes » ;
- le poids total en charge ne doit pas excéder 72 T pour le réseau « 72 tonnes » ;
- le poids maximal à l'essieu ne doit pas excéder 12 T pour les réseaux « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » ;
- l'espacement des essieux doit être supérieur ou égal à 1,36 m pour les réseaux « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » .

Les caractéristiques maximales des convois et les prescriptions sont précisées par type de voies en annexe 3,4 et 5.

Les transporteurs doivent obligatoirement se conformer aux prescriptions techniques de chaque ouvrage et équipement de voiries telles qu'inscrites aux annexes 3,4 et 5 pour les voies dépendant des trois réseaux.

Les transporteurs devront systématiquement prendre contact auprès des gestionnaires spécifiés qui n'auraient pas fourni au service instructeur les prescriptions générales ou particulières pour les voiries ou ouvrages dont ils sont gestionnaires (cf annexes).

Les transporteurs doivent également impérativement informer les mairies et les gestionnaires de voiries dans les trois jours ouvrés avant le passage du convoi.

Le présent arrêté et ses annexes sont publiés sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne.

Le respect des prescriptions techniques ne dispense pas les transporteurs du respect des règles de circulation.

Article 5 :

Les convois dont les dimensions seraient supérieures au gabarit maximal autorisé sur ces trois réseaux feront l'objet d'une demande d'autorisation spécifique pour toute circulation selon les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 modifié.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Fait à Evry, le 29/05/ 2017


Josiane CHEVALIER

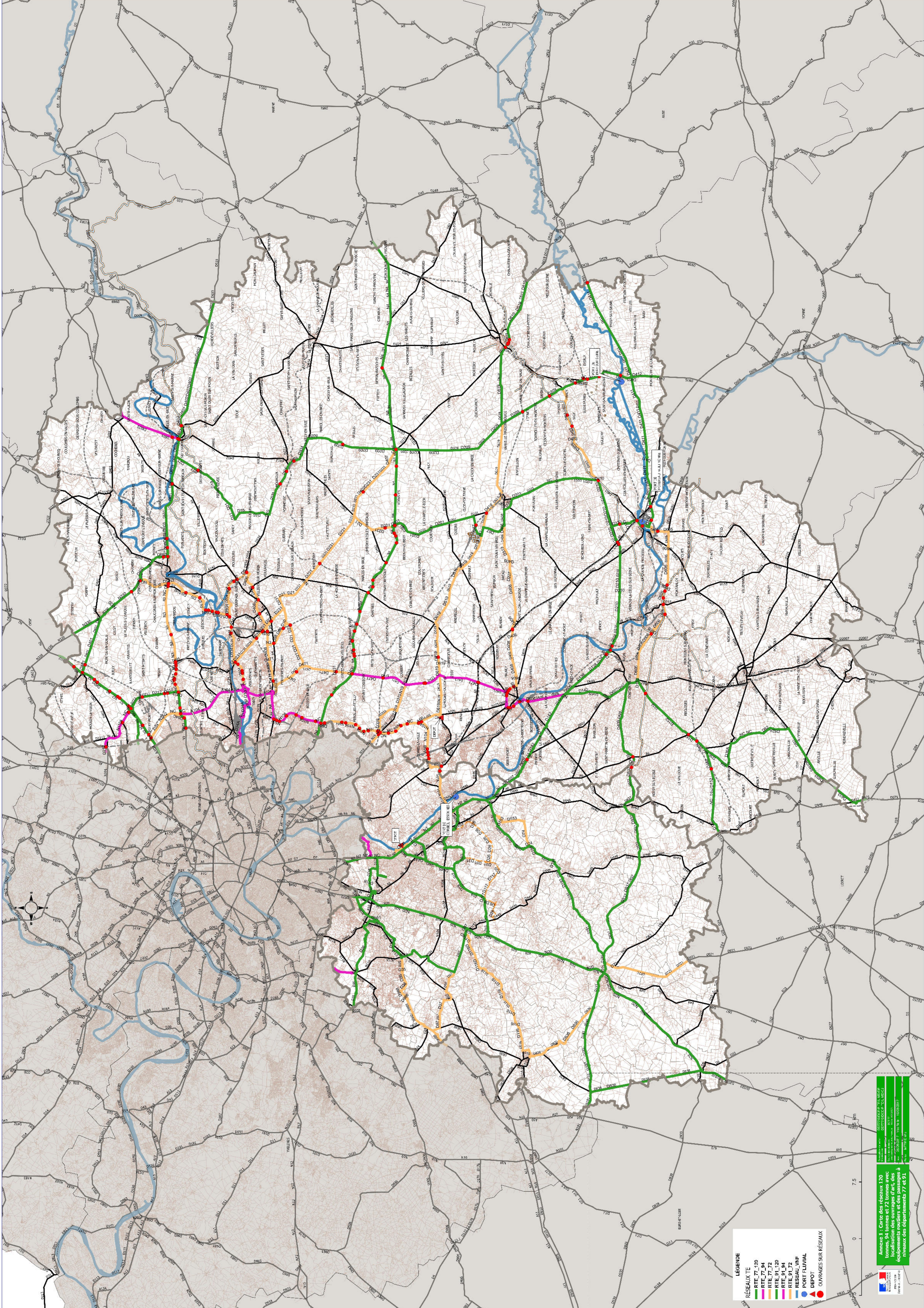
Copie pour information :

- Département de l'Exploitation et des Technologies de la DIRIF,
- Délégué militaire départemental,
- Conseil Départemental de l'Essonne (DPR),

Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12/04/2000, modifiée)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux adressé à Madame la Préfète de l'Essonne ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif – 56 avenue de Saint-Cloud – 78011 Versailles

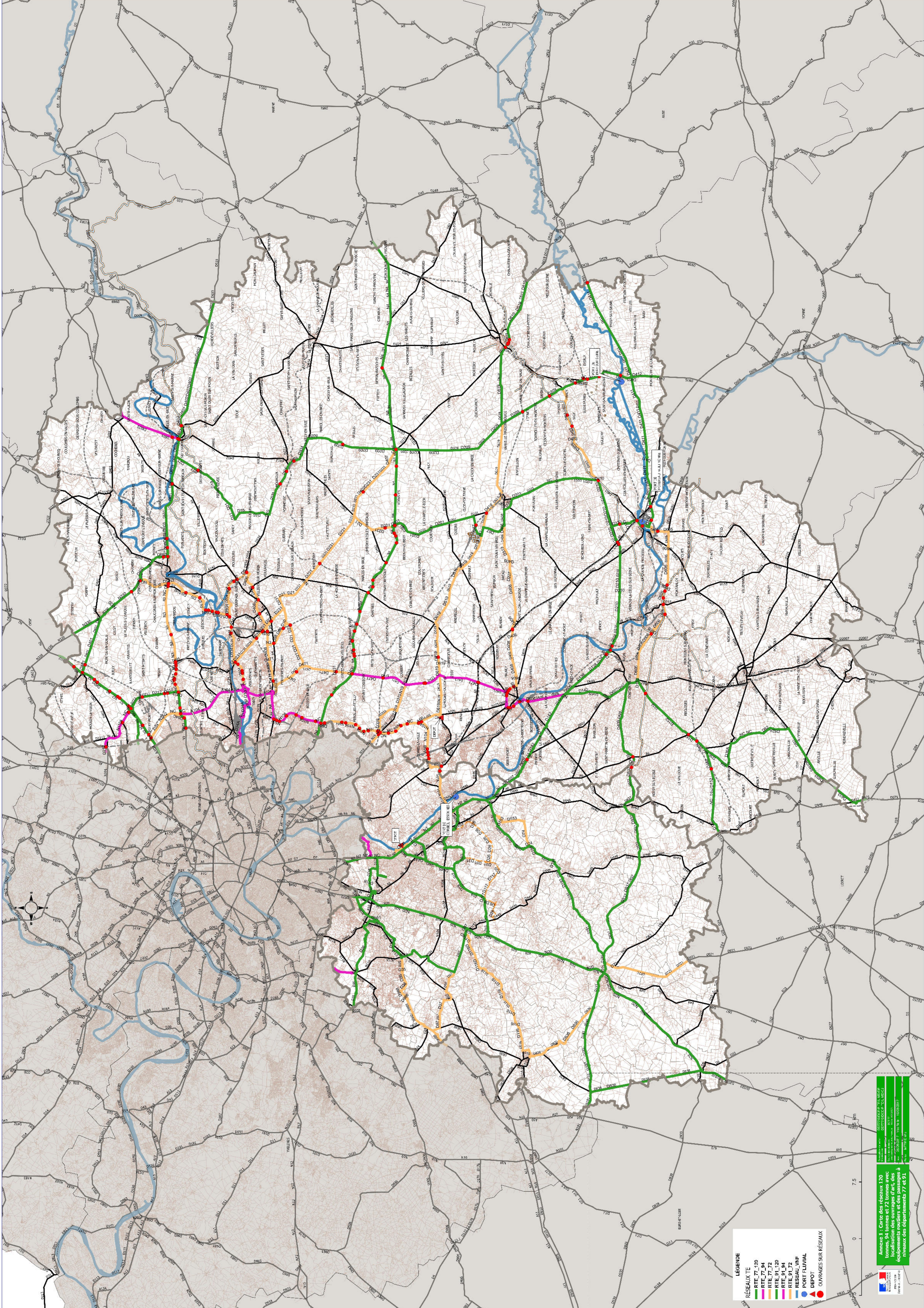


LEGENDE

RESEAU TE	RESEAU_VF
RTE_77_120	RESEAU_VF
RTE_77_72	PORT_FLUVIAL
RTE_91_120	DEPOT
RTE_91_94	OUVRAGES_SUR_RESEAU
RTE_91_72	

Annexe 1 - Carte des réseaux 120
 pages 84 totales et 72 pages avec
 localisation des ouvrages d'art, des
 équipements routiers et des passages à
 niveau des départements 77 et 91





Annexe 1 - Carte des réseaux 120
 tome 94 tome 91
 localisation des ouvrages d'art, des équipements routiers et des passages à niveau des départements 77 et 91

LEGENDE

- RESEAU TE
- RTE 77, 120
- RTE 77, 94
- RTE 91, 120
- RTE 91, 94
- RTE 91, 72
- RESEAU_VNF
- RESEAU_FLUVIAL
- PORT FLUVIAL
- DEPOT
- OUVRAGES SUR RESEAUX

0 7.5

DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T., 120T.

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
N104	COFIROUTE	Passage autorisé pour les convois dont la masse est inférieure à 72 tonnes ; longueur inférieure à 25 m., et largeur inférieure à 4m.	PGCOFIR	Pour tout convoi supérieur à l'un des critères (masse, longueur, largeur) précisés dans les prescriptions générales : contacter obligatoirement COFIROUTE : tél : 01 55 94 71 72 ; M.Nicolas Barbou ; nicolas.bardou@vinci-autoroutes.com	PC01COFIR	x
RD 97	CD91	hauteur limitée à 9,00m	PGCD91		PC01CD91	x
RD 97	CD91	hauteur limitée à 8,70m	PGCD91		PC02CD91	x
RD 116d	CD91	hauteur limitée à 4,70m	PGCD91		PC03CD91	x
RD 31	CD91	hauteur limitée à 4,10m	PGCD91		PC04CD91	x
RD 31	CD91	hauteur limitée à 4,10m	PGCD91		PC05CD91	x
RD 988	CD91	-	PGCD91	Passage au centre de l'ouvrage pour les 3ème cat.	PC06CD91	x
RD 191	CD 91	-	PGCD91	faiblesse structurelle, obligation de consulter la SNCF	PC07CD91	x
RD 191	CD 91	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91		PC08CD91	x
RD 36	CD 91	x	PGCD91	Emprunt à contre sens sous escorte des Forces de l'Ordre ; délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; RD 36 entre limite Dpt 78 et franchissement de la RD 118	PC09CD91	x
RD 188	CD 91	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91		PC10CD91	x
RD 120	CD 91	hauteur limitée à 4,35m	PGCD91	4,35m est la hauteur la moins favorable (4,65m au milieu de la chaussée)	PC11CD91	x
RD 118	CD 91	hauteur limitée à 5,80m sens "direction Les Ulis" hauteur limitée à 6,30m sens "direction Villejust"	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC12CD91	x

**DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T.,
120T.**

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,70m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC13CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,30m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC14CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,30m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC15CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,10m sens "direction Paris" hauteur limitée à 4,85m sens "direction Province"	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC16CD91	x

DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T., 120T.

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,90m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC17CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,50m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC18CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,45m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC19CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,30m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC20CD91	
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,84m	PGCD91	25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie :	PC21CD91	x

DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T., 120T.

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,65m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC22CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,75m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC23CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 7,00m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC24CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,98m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC25CD91	x

DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T., 120T.

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,70m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC26CD91	
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,50m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC27CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,20m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC28CD91	x
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 5,00m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC29CD91	x

DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T., 120T.

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC30CD91	x
RD 838	CD 91	hauteur limitée à 4,80m	PGCD91		PC31CD91	x
RD 838	CD 91	hauteur limitée à 4,80m	PGCD91		PC32CD91	x
RD 202	CD 91	hauteur limitée à 4,20m	PGCD91		PC33CD91	x
RN 7	CD 91	hauteur limitée à 7,00m	PGCD91		PC34CD91	x
RN 7	CD 91	hauteur limitée à 5,50m	PGCD91		PC35CD91	x
RN 7	CD 91	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91		PC36CD91	x
RN 7	CD 91	hauteur limitée à 5,67m	PGCD91		PC37CD91	
N104	DIRIF -AGER SUD		PGDIR		PC01DIR	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD : bgar.ager-s.seer.dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
N118	DIRIF-AGER SUD	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD	PGDIR		PC02DIR	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD : bgar.ager-s.seer.dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
N191	DIRIF-AGER SUD	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD	PGDIR		PC03DIR	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD : bgar.ager-s.seer.dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
RD 26	EAU-DE-PARIS	souterrain/aqueduc	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC01EDP	x

DEPARTEMENT 91 : ANNEXE 2 PRESCRIPTIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE CIRCULATION DES CONVOIS EXCEPTIONNELS SUR LES RESEAUX 72T., 94T., 120T.

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RD 445	EAU-DE-PARIS	Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC02EDP	x
RD 118	EAU-DE-PARIS	Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC03EDP	X
RD 191	EAU-DE-PARIS	Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC04EDP	X
RD 31	EAU-DE-PARIS	Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC05EDP	X
	SNCF					

DEPARTEMENT 91 : Annexe 2 : voies constituant le réseau "72 tonnes" accessible aux convois de moins de 72 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1,36m entre les essieux

VOIRIES AUTORISÉES 72T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	TYPE D'OUVRAGE	VOIRIE AUTORISÉE/ INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	COMMUNE	PR	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RD 97	CD91	Pont de franchissement	voie SNCF	Briis-sous-Forges	8+700	hauteur limitée à 9,00m	PGCD91		PC01CD91	
RD 97	CD91	Pont de franchissement		Briis-sous-Forges	8+790	hauteur limitée à 8,70m	PGCD91		PC02CD91	
RD 116d	CD91	Pont de franchissement		Bruyères-le-Châtel	2+1042	hauteur limitée à 4,70m	PGCD91		PC03CD91	
RD 31	CD91	Pont de franchissement		Vert-le-Grand	16+000 sens RD 31 Nord → RD 26 Est	hauteur limitée à 4,10m	PGCD91		PC04CD91	
RD 31	CD91	Pont de franchissement		Vert-le-Grand	16+000 sens RD 26 Est → RD 26 Sud	hauteur limitée à 4,10m	PGCD91		PC05CD91	
RD 988	CD91	Pont de franchissement		Limours	18+240	-	PGCD91	Passage au centre de l'ouvrage pour les 3ème cat.	PC06CD91	
N104	DIRIF -AGER SUD		tous les ouvrages et passage sur cette voie			contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD	PGDIR		PC01DIR	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD : bgar.ager-s.seer.dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
RD 26	EAU-DE-PARIS SNCF	souterrain/aqueduc	aqueduc Loing et Vanne	Lisses		Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC01EDP	

DEPARTEMENT 91 : Annexe 4 ; voies constituant le réseau de "94 tonnes" accessible aux convois de moins de 94 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et de plus de 1,36m entre les essieux

VOIRIES AUTORISÉES 94T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	TYPE D'OUVRAGE	INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	COMMUNE	PR	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E- MAIL
RD 445	EAU-DE-PARIS	souterrain/aqueduc	Aqueduc Loing et Vanne	Grigny		Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC02EDP	X
RD 118	EAU-DE-PARIS	souterrain/aqueduc	Aqueduc Loing et Vanne	Morangis/Paray Vielle Poste		Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC03EDP	X
RD 191	EAU-DE-PARIS	souterrain/aqueduc	Aqueduc Loing et Vanne	Mennecy		Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC04EDP	X
	SNCF									

DEPARTEMENT 91 : Annexe 5 : voies constituant le réseau "120 tonnes" accessible aux convois de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1,36m entre les essieux

VOIRIES AUTORISÉES 120T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	TYPE D'OUVRAGE	VOIRIE AUTORISÉE/ INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	COMMUNE	PR	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
N104	COFIROUTE	passage supérieur	A10/N104	Marcousis	1+925	Passage autorisé pour les convois dont la masse est inférieure à 72 tonnes ; longueur inférieur à 25 m., et largeur inférieur à 4m.	PGCOFIR	Pour tout convoi supérieur à l'un des critères (masse, longueur, largeur) précisés dans les prescriptions générales : contacter obligatoirement COFIROUTE : tél : 01 55 94 71 72 ; M.Nicolas Barbou ; nicolas.bardou@vinci-autoroutes.com	PC01COFIR	x
RD 191	CD 91	Pont de franchissement	voie SNCF	Baulne	17+680	-	PGCD91	faiblesse structurelle, obligation de consulter la SNCF	PC07CD91	x
RD 191	CD 91	Pont de franchissement		Etampes	34+900	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91		PC08CD91	x
RD 36	CD 91	Pont de franchissement		Saclay	7+157	-	PGCD91	Emprunt à contre sens sous escorte des Forces de l'Ordre ; délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; RD 36 entre limite Dpt 78 et franchissement de la RD 118	PC09CD91	x
RD 188	CD 91	Pont de franchissement		Massy	1+000	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91		PC10CD91	x
RD 120	CD 91	Pont de franchissement		Massy	3+500	hauteur limitée à 4,35m	PGCD91	4,35m est la hauteur la moins favorable (4,65m au milieu de la chaussée)	PC11CD91	x
RD 118	CD 91	Passerelle piétons		Les Ulis	1+669	hauteur limitée à 5,80m sens "direction Les Ulis" hauteur limitée à 6,30m sens "direction Villejust"	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC12CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Massy	1+300 → sens Province	hauteur limitée à 5,70m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC13CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Massy	1+300 → sens Paris	hauteur limitée à 4,30m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC14CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Chilly-Mazarin	2+500	hauteur limitée à 5,30m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC15CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement	voie SNCF	Saulx-les-Chartreux	3+1353	hauteur limitée à 5,10m sens "direction Paris" hauteur limitée à 4,85m sens "direction Province"	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC16CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Saulx-les-Chartreux	4+128	hauteur limitée à 4,90m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC17CD91	x

DEPARTEMENT 91 : Annexe 5 : voies constituant le réseau "120 tonnes" accessible aux convois de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1.36m entre les essieux

VOIRIES AUTORISÉES 120T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	TYPE D'OUVRAGE	VOIRIE AUTORISÉE/ INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	COMMUNE	PR	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		La Ville du Bois	7+236	hauteur limitée à 5,50m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC18CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Monthéry	10+100	hauteur limitée à 5,45m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC19CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Arpajon	15+900	hauteur limitée à 5,30m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC20CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Arpajon	16+100	hauteur limitée à 4,84m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC21CD91	
RN 20	CD 91	Pont de franchissement	voie SNCF	Egly	17+670	hauteur limitée à 4,65m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC22CD91	
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Avrainville	18+000	hauteur limitée à 4,75m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC23CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Avrainville	19+160	hauteur limitée à 7,00m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC24CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Boissy-sous-St-Yon	20+900	hauteur limitée à 4,98m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC25CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement	voie SNCF	Etampes	37+632	hauteur limitée à 4,70m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC26CD91	x

DEPARTEMENT 91 : Annexe 5 : voies constituant le réseau "120 tonnes" accessible aux convois de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1,36m entre les essieux

VOIRIES AUTORISÉES 120T.	GESTIONNAIRE VOIRIE OU GESTIONNAIRE DE L'INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	TYPE D'OUVRAGE	VOIRIE AUTORISÉE/ INFRASTRUCTURE RENCONTRÉE	COMMUNE	PR	PRESCRIPTION GÉNÉRALE	CODE PRESCRIPTION GÉNÉRALE	PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CODE PRESCRIPTION PARTICULIÈRE	CONTACT E-MAIL
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Etampes	40+1012	hauteur limitée à 5,50m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC27CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Guillerval	45+700	hauteur limitée à 5,20m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC28CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement		Angerville	49+636	hauteur limitée à 5,00m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC29CD91	x
RN 20	CD 91	Pont de franchissement	voie SNCF	Angerville	53+260	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91	délais de prévenance de 5 jours ouvrés pour tous les convois supérieurs ou= à 3m. ; et/ou supérieur ou= à 25m. de long ; : CONTACT : U.T. secteur Nord-Ouest 4 allée François Cevert 91310 Linas ;Tél. : 01.69.63.31.50 ; Télécopie : 01.69.01.51.07 Pour : RN 20 limite Dpt 92 à la limite de la traversée de Boissy-sous-St-Yon incluse ; CONTACT : U.T. secteur Sud 51-55 Promenade des Prés ; 91150 Etampes ; Tél. 01.60.81.64.70 ; Télécopie : 01.60.81.64.99 ; Pour : RN 20 limite Dpt 28 jusqu'à la traversée de Mauchamps incluse	PC30CD91	x
RD 838	CD 91	Pont de franchissement	échangeur avec RN 20	Angerville	58+000 direction "Orléans" vers RN 20 Paris	hauteur limitée à 4,80m	PGCD91		PC31CD91	x
RD 838	CD 91	Pont de franchissement	échangeur avec RN 20		58+000 sortie RN 20 direction "Paris" vers RD 838 direction Authon-la-Plaine	hauteur limitée à 4,80m	PGCD91		PC32CD91	x
RD 202	CD 91	Pont de franchissement		Morigny-Champigny	0+250	hauteur limitée à 4,20m	PGCD91		PC33CD91	x
RN 7	CD 91	Pont de franchissement		Juvisy-sur-Orge	6+840	hauteur limitée à 7,00m	PGCD91		PC34CD91	x
RN 7	CD 91	Pont de franchissement	voie SNCF	Ris-Orangis	10+800	hauteur limitée à 5,50m	PGCD91		PC35CD91	x
RN 7	CD 91	Pont de franchissement		Ris-Orangis	10+950	hauteur limitée à 4,85m	PGCD91		PC36CD91	x
RN 7	CD 91	Pont de franchissement		Evry	13+900	hauteur limitée à 5,67m	PGCD91		PC37CD91	x
N118	DIRIF-AGER SUD		tous les ouvrages et passage sur cette voie			contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD	PGDIR		PC02DIR	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD : bgar.ager-s.seer.dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
N191	DIRIF-AGER SUD		tous les ouvrages et passage sur cette voie			contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD	PGDIR		PC03DIR	contacter obligatoirement la DIRIF AGER SUD : bgar.ager-s.seer.dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr
RD 31 120t	EAU-DE-PARIS SNCF	souterrain/aqueduc	Aqueduc Loing	Ris Orangis		Le convoi doit rouler au pas	PGEDP	EAU DE PARIS émet des réserves quant au passage du transport référencé sur les ouvrages concernés qu'elle gère. HAUTEUR MAXIMUM 6.00 m, POIDS MAXIMUM 13 T par essieu.	PC05EDP	x